

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
LYON



3756325

Dénomination : HIGH CONNEXION
n° de gestion : 2008B01593
n° d'identification : 502 539 794
n° de dépôt : A2010/003661
Date du dépôt : 12/02/2010
Pièce : procès-verbal d'assemblée générale
extraordinaire

High Connexion

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 37 000 €
Siège social : 8, rue de la Rochefoucauld
75009 Paris

502 539 794 RCS PARIS

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ASSOCIES DU 21 DECEMBRE 2009**

L'an deux mille neuf,
Et le lundi 21 décembre à 10 heures, au siège social,

Les associés ont été convoqués par lettre du 14 décembre 2009 par M. Bruno LAURENT, Président du Comité de Direction de la Société.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en leur nom personnel que comme mandataire.

M. Bruno LAURENT préside la réunion en sa qualité de Président de la Société.

La Société ERNST & YOUNG et Autres, Commissaire aux comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par le bureau ainsi constitué, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 37 000 actions sur les 37 000 actions formant le capital de la Société et qu'en conséquence, l'assemblée réunissant plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Une copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- Une copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- La feuille de présence,
- Le rapport du Président.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition, au siège social, dans les délais légaux.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président présente à l'assemblée son rapport et met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

a

PREMIERE RESOLUTION *Transfert du siège social*

Les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décident de transférer le siège social de la Société du 8, rue de la Rochefoucauld, 75009 PARIS au 11/13, rue Albert Einstein, 69100 VILLEURBANNE, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2010.

Puis les associés décident de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit :

« **Article 4 – SIEGE SOCIAL** »

Le siège social de la Société est : 11/13 rue Albert Einstein – 69100 VILLEURBANNE. »

DEUXIEME RESOLUTION *Pouvoirs*

Les associés confèrent tous pouvoirs à Sandra BRUNESSEUX aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et un associé.

Bruno LAURENT
Président



Pour HighCo 3.0
Associé
Olivier MICHEL

